



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 19  
Conseillers Présents : 19  
Procurations : 0  
Convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2020

**L'an deux mille vingt et le huit décembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Réal, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra.

**Absent(s)** : /

**Procuration(s)** : /

Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

---

**66/2020 - OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE  
DES IMPOTS DIRECTS**

Suite aux élections municipales de 2020, la commission communale de impôts directs (CCID) doit être renouvelée. La CCID tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du Conseil Municipal.

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une CCID doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée :

- Du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission
- De 6 commissaires titulaires
- De 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, dresse la liste de présentation suivante :

	Civilité	Nom	Prénom
1	Madame	MAIER	Isabelle
2	Monsieur	LORD	Stéphane
3	Monsieur	BALANGER	Jean-François
4	Madame	GHYS	Patricia
5	Madame	PROFFIT	France
6	Madame	BATAILLE	Anne
7	Monsieur	MARIN	Philippe
8	Monsieur	MALER	Philippe
9	Monsieur	DIUMENGE	Dominique
10	Madame	SOLA	Sylvie
11	Monsieur	PERONNE	Emile
12	Madame	GAYRAL	Christine
13	Monsieur	RIBES	Guillaume
14	Monsieur	LAVILLE	René
15	Madame	LIMOUZI	Angélique
16	Madame	REDO	Fabienne
17	Madame	CAMPOY	Marina
18	Monsieur	TORRENT	Xavier
19	Monsieur	BARRERA	Roland
20	Monsieur	CLOTTE	Gilles
21	Monsieur	LAFFORGUE	Guy
22	Monsieur	LLENSE	Gérard
23	Madame	PAJOT	Christine
24	Madame	DEJARDIN	Marie-Anne

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**Le Maire**  
**M. René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20201208-66-2020-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2020  
Date de réception préfecture : 16/12/2020

Corneilla-la-Rivière - Conseil Municipal du 8 décembre 2020